

La présence des deux futurs époux est obligatoire pour déposer le dossier, au moins **un mois avant le mariage** (Code civ., notamment art. 63 à 70). Le mariage est célébré par un officier de l'état civil de la commune, « *Le maire et les adjoints sont officiers d'état civil* » (CGCT art. L2122-32).

Cas	Époux/se	Époux/se	Document
Dans tous les cas		<input type="checkbox"/>	La fiche de renseignements (de couleur bleue, fournie par nos soins).
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'attestation sur l'honneur (fournie avec le dossier de mariage).
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extrait avec filiation de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois (moins de six mois s'il a été délivré dans un consulat). Si l'acte de naissance a une mention d'inscription au Répertoire Civil : justificatif à demander au Greffe du Tribunal de Grande Instance.
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Justificatif d'identité.
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Justificatif de domicile (et/ou de résidence et/ou de domicile de l'un des parents si nécessaire). La preuve du domicile ou de la résidence est établie par tous moyens, notamment par la production d'un titre de propriété, d'un certificat d'imposition ou de non-imposition, d'une quittance de loyer, d'assurance pour le logement, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe.
	<input type="checkbox"/> (parent)	<input type="checkbox"/> (parent)	L'attestation sur l'honneur ne suffit plus (IGREC, numéros 361 et 543 ; circulaire du 22 juin 2010 relative à la lutte contre les mariages simulés).
	<input type="checkbox"/>	L'indication des prénoms, nom, date et lieu de naissance, profession et domicile des 2, 3 ou 4 témoins avec copie d'une pièce d'identité (ou, si nécessaire, extrait d'acte de naissance) pour chacun d'eux.	
Enfant(s) des futurs époux	<input type="checkbox"/>		Apporter votre livret de famille avant le mariage.
Contrat de mariage	<input type="checkbox"/>		Certificat délivré par le notaire.
Veuvage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Acte de décès du précédent conjoint.
Divorce	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Acte du précédent mariage portant la mention du divorce (moins de 3 mois).
Majeur protégé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Justificatif de l'information de la personne chargée de la protection par le majeur.
Étrangers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Acte de naissance avec filiation en original (légalisé par le consulat du pays en France ou apostillé), avec sa traduction en français par un traducteur expert judiciaire (figurant sur la liste d'une Cour d'Appel Française ou par le Consulat de France).
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon les pays, certificat de coutume
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon les pays, certificat de célibat / certificat de non-remariage et/ou capacité à mariage

Pour mieux préparer votre cérémonie :

- Quel nom voulez-vous faire apparaître en 1^{er} dans l'acte ?.....

- Quel serait le nombre (approximatif) d'invités ?.....personnes.

- Souhaitez-vous procéder à l'échange des alliances à la mairie ?..... OUI NON

- Accepteriez-vous une publication dans le bulletin municipal ?..... OUI NON

Merci de nous communiquer au moins un contact téléphonique et, si possible, une adresse électronique :

Date et signature(s) d'au moins l'un des deux futurs époux :